

Procédure d'autorisation

en matière d'aliénation, de morcellement ou de changement d'affectation pour les immeubles frappés d'une mention d'améliorations structurelles, au sens de la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (LASA), du 10 novembre 1999, et de son règlement d'exécution (RELASA), du 19 janvier 2000

Requête préalable à adresser au :

Service de l'agriculture
Ch. de l'Aurore 1
2053 Cernier

Situation du propriétaire :

Nom :

Prénom :

Profession :

Date de naissance :

Domicile :

Mandataire :

Surface et nature des immeubles concernés :

Surface totale en m2	Bâtiment place-jardin, verger	Pré-champ	Pâturage	Pâturage boisé	Bois	Vigne	Autre

Commune(s) de situation et No de la ou des parcelles :

Zonage de la ou des parcelles selon le plan d'aménagement communal (en cas de morcellement ou de changement d'affectation) :

Mention (indice et date d'inscription) :

Opération envisagée :

aliénation

morcellement

changement d'affectation

En cas d'aliénation, nom(s) et prénom(s) du(des) nouveau(x) propriétaire(s) :

Motifs invoqués pour l'opération envisagée (joindre un plan pour les morcellements et préciser la nature du changement d'affectation) :

Lieu et date :

**signature des parties ou de
leur mandataire :**